

Commune de SAINT-PONT

COMPTE RENDU REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 18 juin 2008

❖ **Décisions modificatives :**

Le Conseil municipal décide d'ouvrir des crédits de la section de fonctionnement à la section d'investissement, concernant :

- le programme d'investissement n° 158 – Réaménagement étage mairie ;
- le programme d'investissement n° 165 – Acquisition Tracteur.

❖ **Election des membres de la Commission d'appel d'offres :**

- Président : Pierre PRADE, Maire
- Délégués titulaires : François VIROLLET
Marie-Ange LAPRUGNE
Raymond MOULIN
- Délégués suppléants : André BONNELYE
Evelyne LOUBEAU
Patrick DUFOUR

qui acceptent cette fonction.

❖ **Travaux de pose de foyers supplémentaires : détermination de la cadence d'amortissement :**

Les travaux de pose de foyers supplémentaires réalisés par le S.I.E.G.A. sont une dépense d'investissement, au titre d'une subvention d'équipement versée à un groupement de collectivités. Le Conseil municipal décide d'amortir cette dépense sur 10 ans et l'amortissement sera inscrit au Budget primitif 2009.

❖ **Modification des horaires scolaires :**

A compter de la rentrée scolaire 2008, la durée de la semaine est fixée à 24 heures d'enseignement réparties sur quatre jours. Les élèves rencontrant des difficultés scolaires pourront bénéficier de 2 heures d'aide personnalisée.

Afin de mettre en place ce soutien, l'équipe enseignante du R.P.I. d'Escurolles, réunie le 9 juin 2008 en présence des représentants des communes, a souhaité modifier les horaires scolaires.

Le Conseil municipal donne son accord pour que les horaires de l'école de Saint-Pont soient les suivants, à compter de la rentrée 2008 : de 8 h 50 à 11 h 50 et de 13 h 35 à 16 h 35.

❖ **Questions diverses :**

1/ *Inauguration de l'étage de la mairie – Exposition Alain Borne :*

L'inauguration de l'étage de la mairie réaménagé est prévue le samedi 13 septembre 2008, ainsi que celle d'une nouvelle exposition « Alain Borne » préparée par la Médiathèque départementale de l'Allier.

2/ Le Conseil général de l'Allier attribue à la commune de Saint-Pont :

- une subvention d'équipement pour alléger les charges financières des communes : 2 800 €;
- une dotation dans le cadre de la répartition des ressources provenant du fonds départemental des

taxes additionnelles à des droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux d'immeubles et fonds de commerce : 10 270,35 €.

3/ Garderie périscolaire :

Le Conseil municipal donne son accord pour accueillir des élèves fréquentant l'école de Saint-Pont mais n'habitant pas la commune.

4/ Le Conseil municipal prend connaissance du rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, présenté par le président du S.I.V.O.M. Sioule et Boule.

5/ Le Conseil municipal décide de modifier les possibilités de stationnement entre l'église et la propriété voisine.

6/ Suite aux nuisances sonores dues à la pratique de moto-cross, la D.D.A.S.S. de l'Allier est chargée d'établir un rapport.

Ce document à été crée avec Win2pdf disponible à <http://www.win2pdf.com/fr>
La version non enregistrée de Win2pdf est uniquement pour évaluation ou à usage non commercial.